

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 SEPTEMBRE 2018

En Mairie, salle du Conseil Municipal

Le vingt-sept septembre deux mille dix-huit, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame Caroline Terrier, Maire de Beynost.

Présents : Caroline Terrier, Joël Aubernon, Elisabeth Boucharlat, Annie Maciocia, Sergio Mancini, Jean-Pierre Cottaz, Mme Perez Christine, Gérard Armanet, Pascal Bouchaud, Véronique Cortinovis, Roland Lagrost, Bernard Pélandre, Elodie BreLOT, Michèle Fonbonne, Jean-Marc Curtet, Mme Reneman Harris, Mme Dupuis-Bellagha Marie-Pierre

Secrétaire Générale : Kheira Lakhdari

Excusés ayant donné pouvoir :

- Isabelle Zorzi a donné pouvoir à Elisabeth Boucharlat
- Christian Bardin a donné pouvoir à Sergio Mancini
- Michel Nicod a donné pouvoir à Caroline Terrier
- Romain Georges a donné pouvoir à Annie Maciocia
- Jean-Marc Curtet a donné pouvoir à Christine Perez
- Audrey Cottaz a donné pouvoir à Jean-Pierre Cottaz
- Bernard Pelandre a donné pouvoir à pascal Bouchaud
- Gilbert Debard a donné pouvoir à Marie-Pierre Dupuis-Bellagha

Absents : Nathalie Poret, Patrick Dagier, Alain Richard, Gaëlle Teuschel,

18 H 30, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Mme le Maire demande la validation du changement de l'ordre de passage du point présenté par M. Pascal Protière, Président de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, prévu à l'ordre du jour en début de séance, retenu par un impératif, il ne pourra le présenter qu'en dernier point du Conseil Municipal.

L'Assemblée a validé ce changement.

1. Désignation du Secrétaire de Séance

En application des dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme **Jean-Pierre Cottaz** secrétaire de séance.

2. Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 Juillet 2018

Mme Fonbonne demande de rectifier l'horaire de début du Conseil Municipal qui a commencé à 18 heures et non pas à 18 heures 30.

Mme le Maire précise qu'une modification sera apportée.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, après correction, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 Juillet 2018.

3. Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire

Mme le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

SERVICE	DATE DE LA COMMANDE	OBJET	COUT € HT	COUT € TTC	DATE DE LA DECISION
Marchés publics	31/07/2018	Acquisition et pose de panneaux lumineux – ETS CHARVET	29 680 €	35 616 €	27.09.2018
Marchés publics	11/09/2018	Etude sur la sécurité des déplacements - CEREMA	2 960 €	3 552€	27.09.2018
Marchés publics	17/09/2018	Avenant au marché de CALAD JARDINS – théâtre de verdure	10 515 €	12 618 €	27.09.2018

Administration Générale

4. Présentation du rapport d'activités de la CCMP

Cette présentation se fera en fin de Conseil.

Arrivée de Marie-Pierre Dupuis-Bellagha à 18 H 40

5. Présentation du rapport d'activités du Syndicat des Eaux

Elodie BreLOT souhaite présenter les rapports du Service Assainissement et du SIVU par la même occasion, afin d'avoir une vue d'ensemble pour ces 3 services.

L'Assemblée a validé cette proposition.

Présentation du rapport du Syndicat des Eaux, en précisant que 93 % de la consommation provient des eaux souterraines.

Elle rappelle la validité du contrat passé avec SUEZ jusqu'en 2021 et précise aussi qu'une étude du transfert de la gestion des eaux à la CCMP est en cours.

Présentation du rapport du Service Assainissement.

Il est précisé que 95 % de la population est desservie par ce service pour les eaux usées.

Le contrat avec SUEZ est signé jusqu'en 2026.

Rien de particulier à signaler pour 2017.

Présentation du rapport du SIVU : Association Syndicale entre Beynost et St Maurice de Beynost pour la station d'épuration.

La station existe depuis 32 ans. 60 % du débit entrant concerne Beynost.

Le contrat est prévu jusqu'en 2020.

Une étude a été lancée pour un agrandissement de cette STEP. Un site est retenu, l'avant-projet est en cours.

Le projet est envisagé pour 19 000 habitants, soit le double qu'actuellement.

Prix de l'eau : eau potable + Traitement + collecte : 3,56 € par m³ en sachant que le prix moyen en France est de 3,98 €, pour une consommation moyenne de 120 m³ par an pour un ménage de 4 personnes.

Elodie BreLOT termine ces présentations avec un reportage vidéo sur le goût des eaux.

Mme le Maire et le Conseil Municipal remercient Elodie BreLOT pour la présentation de ces rapports très claire et très intéressante.

Ces rapports d'activités ne sont pas soumis au vote.

6. Présentation du rapport d'activités de SPL SEGAPAL

Par Sergio Mancini, Adjoint au Maire

Sergio Mancini rappelle le rôle de la SPL : Gestion et Animation du Grand Parc, en charge notamment de l'entretien des pistes cyclables, embarcadère...

C'est la 13^{ème} année consécutive où le résultat est positif.

L'année 2017 a été particulièrement difficile du fait des pertes des recettes de vente de graviers et des baisses des participations des Collectivités. Les mesures pour réduire les frais de fonctionnement et les nouvelles orientations, telles que le développement des missions extérieures, la hausse des tarifs... ont permis de remédier à cette situation.

Mme le Maire remercie Sergio Mancini pour cette présentation et annonce que ce rapport fait l'objet d'un vote, la Commune étant actionnaire de la SPL SEGAPAL.

7. Convention de coordination entre la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat

Sergio Mancini informe l'Assemblée qu'une convention de coordination entre les services de la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat, est établie, conformément aux dispositions du Code de Sécurité Intérieur (CSI). Cette convention précise la nature et les lieux d'interventions des agents de Police Municipale ainsi que les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat. Sur cette convention, il est précisé que la Commune de Beynost souhaite armer ses Policiers Municipaux.

Marie-Pierre Dupuis-Bellagha lit un courrier remis par Gilbert Debard, qui souligne l'importance d'armer les policiers municipaux :

« Pendant longtemps, les organisations syndicales de la Police Nationale ont été hostiles à l'armement de la Police Municipale et en tant que syndicaliste policier, je partageais cette position.

Mais les temps ont changé et force est de constater que tant les délinquants que les terroristes ne font pas la distinction, comme l'ont montré plusieurs affaires (mort d'Aurélié Fouquet le 20 mai 2010 à Villiers sur Marne lors d'un braquage, assassinat de Clarissa Jean-Philippe à Montrouge lors des attentats de novembre 2015).

Je reprendrai les déclarations de l'UNSA Police sur l'armement des policiers municipaux : «Armer la police municipale n'aura pas d'incidence sur la répartition des missions... Les missions de chacun restent les mêmes, chacun dans son périmètre d'intervention »

Refuser d'armer les policiers municipaux, c'est les exposer au danger, c'est empêcher qu'ils soient les primo-intervenants sur une « tuerie de masse » terroriste, alors que nous sommes dans un secteur de passage de la délinquance comme l'ont montré les récentes déclarations de M. le Procureur de la République de Bourg-en-Bresse.

Par-delà la question de la sécurité des policiers municipaux et de la population, en tant qu'élus, nous devons intégrer le fait que désormais, dans les zones urbaines et périurbaines comme la nôtre, de plus en plus de policiers municipaux prennent en compte le fait de pouvoir être armé et privilégient les communes où c'est le cas dans leur choix de mutation.

Pour l'ensemble de ces raisons, je suis favorable à l'armement des policiers municipaux de Beynost.»

Le Conseil Municipal, avec une abstention (M. Lagrost), autorise Mme le Maire à signer cette convention.

8. Convention avec APRR pour ouvrage d'art sur A 432

En l'absence de M. Bardin, M. Aubernon rappelle à l'Assemblée que de nombreux ouvrages d'art ont été réalisés lors de la construction de l'A 432.

Depuis leur création, les ouvrages d'art passant au-dessus des autoroutes, dits passages supérieurs, ont fait l'objet majoritairement de conventions particulières de gestion entre les Collectivités et la Société concessionnaire.

Afin de mieux préciser les responsabilités des Collectivités et de la Société concessionnaire, il a été convenu dans ladite convention, de définir les conditions de gestion des rétablissements en général et plus particulièrement des ouvrages d'arts rétablissant les voies de communication sur la Commune de Beynost.

Cette convention unique permettra enfin de simplifier la gestion mais aussi les relations entre la Société concessionnaire et la Commune et définit les conditions techniques, financières et administratives, relatives à la remise puis à l'entretien, des ouvrages d'arts du PR 8.795 Chemin Rural des 3 Deniers, permettant le franchissement de l'autoroute A 432.

Mme le Maire remercie Joël Aubernon pour la présentation de cette convention et demande s'il y a des questions ou remarques.

Le Conseil Municipal accepte la convention entre la Commune et APRR et autorise Mme le Maire à la signer.

9. Recensement de la population : recrutement d'agents recenseurs

Mme le Maire précise que le recensement 2019 de la population se déroulera du 17 Janvier au 16 Février 2019 sur la Commune de Beynost, et que cette compétence relève de la Collectivité au titre de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Il est rappelé la délibération en date du 10 Juillet 2018, par laquelle le Conseil Municipal a désigné un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de l'encadrement des opérations de recensement. Il y a lieu de procéder à la création d'emplois d'agents recenseurs entre 8 et 9, selon le découpage des quartiers. Les agents recenseurs qui seront recrutés pour assurer cette mission sont des employés de la Collectivité, étant précisé que les formations obligatoires des agents et les frais correspondants seront pris en charge par la Collectivité.

Aucune question ni de remarque sur ce sujet n'ayant été émise, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à recruter 8 à 9 agents recenseurs afin d'assurer le bon déroulement de cette opération.

10. Subventions exceptionnelles : à FMB, au CPI et à l'association Copains d'abord

1) FMB

L'Association Flèche Motocycliste de Beynost organise des manifestations publiques à destination des habitants de la Commune.

Afin de les aider dans l'organisation de ces manifestations, la FMB sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la Commune, pour un montant de 400 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

2) CPI

Le Centre de Premières Interventions de Beynost organise une manifestation publique à destination des habitants de la Commune.

Afin de les aider dans l'organisation de cette manifestation, le CPI sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la Commune, pour un montant de 400 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

3) Les Copains d'abord

L'Association Les Copains d'abord de Beynost organise une manifestation publique « Country-Rocky-Day » le 22 Septembre 2018 à destination des habitants de la Commune.

Afin de les aider dans l'organisation de cette manifestation, l'Association les Copains d'abord sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la Commune, pour un montant de 400 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

Annie Maciocia rappelle l'importance d'aider ces associations pour les différentes manifestations mais aussi pour faire face à un besoin de formation.

11. Sollicitation du Conseil Régional au titre de son programme de soutien aux bourgs-centres
Mme le Maire présente le dispositif « bourgs-centre » mis en place par la Région pour venir en soutien des communes dans la réalisation de leur projet.

Il est rappelé qu'un dossier a été déposé en novembre dernier auprès de la Région pour la construction d'une salle sportive et espaces publics attenants.

Il convient de solliciter une subvention dans le cadre de ce dispositif bourgs-centre.

Mme le Maire précise qu'une subvention du Conseil Départemental d'un montant de 150 000 € a déjà été obtenue pour ce projet et que la subvention de la Région viendra donc compléter le plan de financement.

Le montant peut varier entre 60 et 90 000 €. (2 communes seulement peuvent en bénéficier sur le canton : Miribel et Beynost).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région.

12. Décision Modificative n° 2 : achat d'armes pour la Police Municipale

Sergio Mancini rappelle que dans le cadre de l'armement des Policiers Municipaux, la Commune de Beynost souhaite faire l'acquisition de 2 pistolets semi-automatiques (SIG PRO 9mm) ainsi que les accessoires nécessaires à leur utilisation, selon devis joint.

Le port d'armes est très règlementé : enquête de moralité, visite médicale, local sécurisé (déjà fait à Beynost) et formations sont nécessaires.

L'achat des armes est obligatoire afin que les agents puissent suivre la formation avec leur propre arme, numérotée et attribuée à un agent.

Ils pourront porter leur arme à l'issue des premières formations qui sont prévues sur plusieurs jours, puis ils devront suivre des formations complémentaires et régulières.

A cet effet, il convient d'augmenter les crédits de l'article 2188 (opération 379) en prélevant cette somme sur le chapitre 020 « Dépenses imprévues d'investissement ».

DECISION MODIFICATIVE N°2				
ARTICLES BUDGETAIRES			DIMINUTION	AUGMENTATION
D – I	Chapitre 020	Dépenses imprévues d'investissement	3 000 €	
	Article 2188	Opération 379		3 000 €

Michèle Fonbonne demande pourquoi acheter deux armes.

Sergio Mancini précise que cet armement ne peut être attribué qu'à un agent en activité, soit 2 agents concernés actuellement à Beynost, il n'est pas possible d'équiper les agents actuellement en congés maladie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la Décision Modificative n° 2.

13. Cession sur la base de l'estimation des domaines de la propriété communale dite La Joliette, cadastrée section AL 118 et 119.

Mme le Maire donne la parole à Joël Aubernon pour présenter ce dossier.

Il rappelle que cette propriété est composée d'une maison bourgeoise avec dépendances et d'un parc arboré (références cadastrales AL 118 et AL 119 pour une superficie totale de 4 592 m²). La Commune n'ayant pas trouvé une destination intéressante, étant donné la qualité du parc et de la maison, souligne l'importance de maintenir ce merveilleux site, de ne pas toucher au parc et de respecter ce patrimoine. Par délibération n°06/2017 du 22 Février 2017, le Conseil Municipal a donné un accord de principe pour autoriser la vente de ce tènement immobilier.

La Commune a une proposition d'achat de l'agence Art'Immo pour un particulier, moyennant une offre de 850 000 € se décomposant de la manière suivante : 825 243 € net vendeur pour la Commune, et 24 757 € de frais d'agence. Une estimation a été sollicitée auprès de France Domaine.

La Commune est heureuse d'avoir trouvé un acquéreur qui s'engage à respecter le site et ce dernier propose même d'ouvrir les portes de la propriété lors des journées du patrimoine.

Intervention de Marie-Pierre Dupuis-Bellagha, qui représente Gilbert Debard, pour signaler que ce gros investissement coûtait cher à la Commune.

Rappel du prix d'achat 801 000 € en 2 fois + frais avocat (adjudication) + frais de notaire + chauffage et entretien.

Cette proposition est honorable pour tout le monde.

Elodie Brelot avait rencontré une personne pour un éventuel projet d'habitat partagé, les membres élus avaient découvert ce projet et le trouvaient séduisant, mais il n'a pas été porté au jusque'au bout.

Mme le Maire espère un beau projet exemplaire, la Commune soutiendra les propriétaires.

Puisqu'il n'y a plus de question, elle procède à la lecture d'un courrier remis par Michel Nicod, qui souhaite le voir porté au présent compte rendu :

« Bien qu'étant opposé à la vente du Chalet Joliette, mais prenant en compte la volonté exprimée par la majorité des conseillers municipaux et, au vu du projet d'acquisition présenté qui apparaît raisonnable et respectueux du site, je vote donc pour cette délibération et souhaite que ce texte soit inscrit au compte-rendu du conseil municipal » Michel Nicod, conseiller municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la vente de ce bien et autorise Mme le Maire à signer l'acte ainsi que tous les documents s'y rattachant.

Mme Fonbonne demande si, en cas de revente, la Commune aura les moyens de protéger ce bien.

Mme le Maire lui répond que oui par l'intermédiaire du PLU, les futurs acquéreurs seront obligés de respecter le règlement.

14. Autorisation donnée à Madame le Maire de déposer une demande de permis de construire relative à la réhabilitation d'une dépendance en club pour adolescents.

Elisabeth Boucharlat rappelle à l'Assemblée le projet de réhabilitation d'une dépendance au Clos du Monderoux en club pour adolescents. Ce projet se situe sur une propriété communale sise lieu-dit « Mas de Roux », et sur les parcelles cadastrées AK 7 – AK 12 – AK 6 – AK 11 – AK 9 et AK 690 pour une superficie totale de 25 212 m².

L'avancement du projet nécessite le dépôt d'un permis de construire indispensable à toute réalisation de travaux et d'autoriser Mme le Maire à le signer.

Le projet a fait l'objet d'une présentation aux élus, il convient maintenant de finaliser le dossier pour un accueil de meilleur qualité, ce bâtiment ne servait plus et avait besoin de travaux, autant profiter de cette opportunité : on garde le patrimoine tout en l'enrichissant avec la rénovation du bâtiment. C'est un très beau projet, situé au centre du village.

Ni question ni remarque, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à déposer et à signer le permis de construire.

15. Informations Diverses

En attendant le Président de la CCMP :

Mme le Maire rappelle qu'une réunion publique très importante aura lieu le 15 Octobre pour la présentation du PADD du futur PLU et espère qu'il y aura de nombreux Beynolans.

Elle informe que le service carte d'identité sera opérationnel au 1^{er} Octobre et qu'un ordinateur a été mis en place à l'accueil à disposition du public, afin d'accompagner les administrés dans leurs démarches.

Elle signale que le Préfet a signé l'arrêté de DUP pour les Pinachères : tous les terrains sont cessibles immédiatement pour ce projet, mais elle garde malgré tout l'espoir de trouver un accord amiable avec l'ultime propriétaire.

Annie Maciocia rappelle la grande journée de Pôle Emploi : forum de l'emploi le 11 Octobre de 9 h à 13 h, puis le Trail de la Côtère organisé par l'EFS et qui aura lieu le 14 Octobre.

16. Comptes Rendus des Commissions

Mme le Maire et Elisabeth Boucharlat précisent que :

- la rentrée des classes s'est très bien passée et rappellent le retour à la semaine de 4 jours depuis septembre 2018. GABI a pris le relais des TAP avec l'accueil périscolaire.
- Certains locaux de la maternelle et du primaire ont été rénovés pendant les vacances d'été, presque 500 élèves sont accueillis et 400 au restaurant scolaire.
- Une rencontre avec les familles et le prestataire est fixée au 12 Octobre.

19 H 45 départ de Marie-Pierre Dupuis-Bellagha et arrivée de Pascal Protière.

Point n° 4 : Présentation du rapport d'activités de la CCMP.

Avant la présentation du rapport, le Président de la CCMP rappelle que le projet de fusion avec 3CM n'a pas abouti. Peut-être en 2021, le Préfet aura la main pour proposer à nouveau cette fusion.

Présentation du volet financier, économique (aide artisans et commerçants), mobilité, éducation, sport, culture, déchets, logement, gens du voyage...

Le Colibri : diminution du coût du service tout en augmentant le nombre d'arrêts. 93 € par an pour un salarié. Souhait de faire plus mais une réorientation est en cours.

Voirie : lors des travaux pour les modes doux, la fibre optique a été prévue par la même occasion

Culture : en projet, la création d'une médiathèque pour 2022 (réunion – rencontre le 18 Octobre entre bénévoles) et une étude pour 5 salles de cinéma, sur le même terrain que l'ancien projet, qui est devenu propriété de la CCMP.

Eau et assainissement : projet de transfert de compétences à la CCMP.

Torrents et aménagements à prévoir pour les berges du Rhône... l'Etat n'a rien fait depuis 40 ans et maintenant que la compétence est donnée à la CCMP, nous avons obligation d'avancer !

Déchets : il y a un équilibre entre recettes et dépenses donc les taxes ne devraient pas augmenter ni en 2019 ni en 2020. Une sensibilisation a été faite auprès des scolaires pour une meilleure gestion des déchets alimentaires.

Une bonne nouvelle pour terminer cette présentation, l'achat en cours du site Philips Eclairage permettra de finaliser le projet d'agrandissement de la déchèterie, après 6 ou 7 ans de recherches de terrain.

Mme le Maire remercie Pascal Protière pour son intervention et pour la clarté de la présentation de ce document et souligne qu'elle est convaincue de la bonne opportunité du site Philips.

Elle attire l'attention du Président de la CCMP sur le fait que la Commune de Beynost a besoin d'être soutenue quant au projet de développement de la zone commerciale située vers « Poivre Rouge ».

La zone actuelle a un grand besoin de réorganisation, il est urgent de réagir vite, une vraie action est nécessaire. Cette zone impacte tout le secteur et il faut saisir cette opportunité pour une réorganisation plus large et traiter cette entrée de Ville de manière plus cohérente.

Pascal Protière répond qu'elle a raison de réagir, le devenir de cette zone, le projet de cinéma, le problème de circulation ... sont un ensemble. C'est important de s'en soucier en tant que Maire mais également en sa qualité de Vice-Présidente de la CCMP en charge du développement économique. Il s'engage à la soutenir et précise qu'il faut effectivement faire vite pour lancer ce projet très important et impactant pour ce secteur et propose de se faire accompagner puisque les délais restants sont courts et précise que la maîtrise d'ouvrage globale sera menée par la CCMP.

Mme le Maire précise que c'est une volonté des élus, ce n'est pas une question d'argent les investisseurs sont partie prenante et plusieurs propriétaires sont dorés et déjà vendeurs.

Pascal Protière répond qu'il est prêt lui aussi.

Elodie BreLOT demande si la CCMP est d'accord pour investir dans des véhicules électriques.

Pascal Protière précise qu'une inscription est prévue en 2019 dans un plan climat, énergie et environnement avec le SIEA. Il est d'accord mais pour une utilisation locale au départ. Dossier à étudier. C'est une bonne question il faut l'envisager pour les années à venir, être prêts à avoir des expériences ou prêts à aider certaines initiatives.

Michèle Fonbonne revient sur le projet du cinéma, et s'interroge sur le devenir des bénévoles qui, par le biais d'association, proposent actuellement des films sur le secteur.

Pascal Protière aimerait que les bénévoles de Miribel, Beynost et Montluel soient associées à ce projet. Il ne faut pas les frustrer, dans le cahier des charges il est prévu un partenariat. Il faut que cette équipe de personnes passionnées puisse retrouver une place ou une activité dans ce projet qui mérite d'être soutenu par les associations locales.

Pascal Protière termine son intervention en précisant qu'il apprécie Beynost, il y a toujours eu un dialogue franc, courtois, respectueux, même s'il n'est pas toujours d'accord, les choses sont dites et c'est très bien comme ça.

A 21 H 15, Pascal Protière quitte la salle sous les applaudissements des membres du Conseil Municipal.

Mme le Maire clôt le Conseil Municipal.